



# BASSIN EFE

INSTANCE BASSIN ■ ENSEIGNEMENT QUALIFIANT ■ FORMATION ■ EMPLOI

---

## BRUXELLES

---

Réforme systémique de  
l'enseignement qualifiant, de  
l'enseignement pour adultes et  
de la formation professionnelle

**Priorités des membres de  
l'IBEFE de Bruxelles**

**Avis n° 34**

29 mai 2026

## Table des matières

1. Contexte.....	3
2. Considérations générales.....	3
a. Offre de service.....	3
b. Dynamique sectorielle à Bruxelles.....	3
c. Pilotage des projets de la réforme.....	3
3. Domaines prioritaires de la réforme pour les membres de l'IBEFE de Bruxelles.....	4
a. Pilotage de l'offre.....	4
b. Alternance et places de stage.....	4
c. Équivalence des diplômes.....	5
d. Cadastre 2.0 : un outil dynamique de croisement de données.....	6
e. Mutualisation des équipements.....	6

# 1. Contexte

Une réforme systémique de l'enseignement qualifiant, de l'enseignement pour adultes et de la formation professionnelle a été amorcée en 2024 par les gouvernements wallon et de la Fédération Wallonie-Bruxelles (FWB).

Pendant près de deux ans, la Région bruxelloise n'a pas pu prendre pleinement part à l'élaboration de cette réforme, faute de gouvernement de plein exercice. Le gouvernement bruxellois est maintenant amené à se positionner sur les priorités bruxelloises dans cette réforme.

Les membres de l'Instance Bassin Enseignement qualifiant – Formation – Emploi (IBEFE) souhaitent donc communiquer aux ministres bruxellois les domaines et chantiers auxquels ils accordent une attention et une importance particulière.

## 2. Considérations générales

### a. Offre de service

De manière générale, les membres de l'IBEFE rappellent que l'IBEFE est le seul lieu de concertation bruxellois rassemblant tous les acteurs de la formation professionnelle, de l'emploi, de l'insertion socioprofessionnelle et de l'enseignement qualifiant ainsi que les partenaires sociaux. À ce titre, ils invitent les Ministres à s'appuyer sur l'IBEFE pour les travaux relatifs à la réforme.

### b. Dynamique sectorielle à Bruxelles

La réforme systémique prévoit la mise en place d'une dynamique sectorielle en Wallonie avec la création de 13 Comités stratégiques (COSTRA). Les membres de l'IBEFE rappellent qu'une dynamique sectorielle existe déjà à Bruxelles. En effet, des Comités d'accompagnement (COMAC) et les accords-cadres sectoriels existent et sont gérés au sein de Brupartners.

Les membres de l'IBEFE invitent dès lors les Ministres à s'appuyer sur les dispositifs existants.

En outre, la réforme ayant été pilotée au départ par les gouvernements wallon et de la FWB, les Pôles Formation Emploi (PFE) ne sont pas cités dans les différentes notes.

Les membres de l'IBEFE invitent les Ministres à ne pas oublier d'inclure les PFE dans les travaux menés dans le cadre de la réforme.

### c. Pilotage des projets de la réforme

Les membres de l'IBEFE attirent l'attention sur l'importance d'inclure pleinement les acteurs bruxellois dans les projets qui seront réalisés dans le cadre de la réforme.

Pour l'heure, les projets qui se lancent sont presque exclusivement pilotés par des acteurs wallons : il importe de garantir la présence d'acteurs bruxellois dans les équipes-projets.

Par ailleurs, les membres de l'IBEFE plaident pour un co-pilotage par des acteurs bruxellois et wallons des différents projets qui seront identifiés comme prioritaires.

Les membres de l'IBEFE espèrent ainsi assurer la prise en compte des réalités bruxelloises dans les différents projets. Pour ce faire, les membres de l'IBEFE invitent également les parties prenantes à se reposer sur les publications phares de l'IBEFE comme les différents chapitres du [Rapport analytique et prospectif](#) dont le [diagnostic socio-économique](#).

### 3. Domaines prioritaires de la réforme pour les membres de l'IBEFE de Bruxelles

Dans la perspective de l'élaboration des priorités bruxelloises par les Ministres, les membres de l'IBEFE ont souhaité leur faire part des domaines et chantiers auxquels ils accordent une attention et une importance particulière.

#### a. Pilotage de l'offre

L'IBEFE est un acteur bruxellois central dans l'appui au pilotage de l'offre de formation et d'enseignement qualifiant. Cette mission est prévue dans [l'accord de coopération du 20 mars 2014](#). Chaque année, l'IBEFE émet des recommandations de maintien, d'ouverture et de renforcement de l'offre de formation et d'enseignement (notamment sur base des données du marché de l'emploi d'Actiris, de l'offre existante et d'entretiens avec les acteurs de terrain) en tenant compte des besoins futurs du marché en termes de recrutement. Elle émet également des recommandations complémentaires, qui concernent entre autres les adaptations de contenu de formation, le SFMQ, l'orientation, l'accrochage des publics et l'attractivité.

Ces recommandations visent à assurer une réponse adaptée aux besoins socioéconomiques du marché de l'emploi ainsi qu'aux réalités spécifiques de la population bruxelloise.

L'article 13 de l'accord de coopération prévoit également un dispositif de retour systématique des opérateurs (Bruxelles Formation/OISP, efp/sfpme et les acteurs de l'enseignement qualifiant/l'enseignement pour adultes) sur leur offre. Cet article vise avant tout à « orienter et favoriser l'adaptation de l'offre d'enseignement qualifiant et de formation professionnelle sur base d'une analyse commune de l'offre existante et des besoins ».

Lien avec la réforme systémique :

- Domaine 1 : Orientation vers les formations et l'enseignement qualifiants ainsi que la promotion et l'information sur les métiers
- Domaine 2 : Pertinence et efficience de l'offre d'enseignement et de formation qualifiants – à jour par rapport aux réalités des métiers
- Domaine 10 : Participation à la formation professionnelle
- Domaine 13 : Clarification des périmètres entre opérateurs en recentrant chaque opérateur sur son cœur de métier

#### b. Alternance et places de stage

##### Sur l'alternance

Après l'analyse du rapport « Agir pour l'enseignement » et le constat de manques concernant Bruxelles, les membres de l'IBEFE ont saisi cette opportunité pour :

- publier un avis d’initiative conjoint sur l’état des lieux de l’enseignement qualifiant et de la formation professionnelle (2023) avec Brupartners et
- constituer et piloter un GT permanent « alternance » réunissant tous les acteurs francophones bruxellois de l’alternance (depuis 2024).

Depuis lors, l’alternance est au cœur des travaux de l’IBEFE. Les travaux du GT permanent « alternance » ont, par exemple, mené à la publication d’un avis conjoint IBEFE, Banspa et Brupartners. Cet avis est le fruit d’une étroite collaboration entre les acteurs francophones et néerlandophones bruxellois de l’alternance :

- ⇒ [Avis conjoint IBEFE, Banspa et Brupartners sur les enjeux bruxellois de l’alternance et du duaal leren](#). Il présente les systèmes d’alternance pour les jeunes, expose les spécificités bruxelloises de l’alternance et émet des recommandations.

Dans le cadre de leurs travaux sur l’alternance, les membres de l’IBEFE attirent également l’attention sur une nécessaire articulation avec les travaux de la cellule d’opérationnalisation de la réforme (OFFA).

#### Sur les places de stage

Par ailleurs, l’IBEFE a été saisie par un de ses membres – l’enseignement pour adultes – sur la problématique des stages pour la formation d’aide-soignant.e. En réponse à cette sollicitation, l’IBEFE est en train de travailler sur une note mettant en avant les besoins en places de stage pour ce métier.

Cette problématique des stages, actuellement reprise dans le Domaine 3, ne peut être limitée à l’enseignement qualifiant, mais doit être élargie à tous les publics et dispositifs d’enseignement et de formation professionnelle.

Lien avec la réforme systémique :

- Domaine 3 : Collaboration enseignement/monde du travail et accompagnement vers l’emploi
- Domaine 8 : Développement de l’alternance pour jeunes
- Domaine 9 : Alternance pour adultes

#### c. Équivalence des diplômes

Près de la moitié des chercheurs et chercheuses d’emploi bruxellois ont un diplôme étranger non reconnu. La non-reconnaissance des qualifications acquises à l’extérieur de nos frontières constitue un des obstacles majeurs à l’intégration socioprofessionnelle des personnes d’origine étrangère.

Les membres de l’IBEFE ont travaillé à de nombreuses reprises sur cette thématique. Ils ont émis une série de recommandations, conjointement avec Brupartners et le Banspa dans leur [avis sur les procédures d’équivalence des diplômes et leur impact en Région bruxelloise](#).

Lien avec la réforme systémique :

- Domaine 4 : Offre d’enseignement et de formation qualifiants de qualité pour tous, certification et fluidité des apprentissages

#### d. Cadastre 2.0 : un outil dynamique de croisement de données

Dans le cadre de ses missions, l'IBEFÉ a construit un outil unique qui rassemble et croise les données de tous les opérateurs de formation et d'enseignement qualifiant avec les données de l'emploi grâce à une entrée par métier : [le Cadastre 2.0](#).

Cet outil est plébiscité par un grand nombre d'acteurs. Il semble donc important d'allouer les moyens nécessaires à la maintenance de la plateforme et à son développement constant.

Lien avec la réforme systémique :

- Domaine 6 : Exploitation du potentiel des données
- Domaine 13 : Cohérence de l'écosystème dans le cadre de politiques croisées

#### e. Mutualisation des équipements

L'IBEFÉ a réuni un groupe de travail sur cette thématique. Un constat central a été posé : la mutualisation des équipements est insuffisante à Bruxelles. L'IBEFÉ a ensuite émis des recommandations pour une meilleure mutualisation dans son [avis sur la mutualisation des équipements](#).

Un cadastre wallon des équipements est en cours de réalisation. Une partie des équipements bruxellois est reprise dans ce cadastre, mais pas leur totalité. Les membres de l'IBEFÉ plaident pour la réalisation progressive d'un cadastre conjoint Région wallonne – Région bruxelloise.

Lien avec la réforme systémique :

- Domaine 7 : Infrastructures et équipements de qualité